

## EN GUYANE, DES GISEMENTS D'ÉNERGIE LOCAUX ET INÉPUISABLES

La Guyane dispose de gros potentiels d'énergies renouvelables à travers ses ressources naturelles (soleil, eau, bois, vent). De par sa position proche de l'équateur, le territoire guyanais dispose d'un gisement abondant d'énergie solaire, que ce soit pour chauffer l'eau ou générer de l'électricité.

### 1ÈRE PARTIE : LA CHALEUR DU SOLEIL

#### Une utilisation simple de l'énergie solaire : l'eau chaude sanitaire

Un chauffe-eau solaire, à la manière d'un tuyau d'arrosage laissé à l'extérieur, capte le rayonnement solaire pour chauffer l'eau à travers un vitrage, avant de la stocker dans un ballon. Contrairement au photovoltaïque, il n'y a pas de production d'électricité.

#### Un développement récent

Si les installations de production d'eau chaude sanitaire solaire étaient marginales en Guyane jusqu'à il y a une décennie, elles se sont réellement développées à partir de 2005, grâce à une politique régionale d'accompagnement de la filière.

Et depuis 2010, leur mise en œuvre est désormais obligatoire pour les logements neufs suite à la mise en place de la réglementation thermique DOM (RTAA).

Aujourd'hui, **4000 logements**

profitent déjà d'une eau chaude solaire, ce qui représente 12% des ménages équipés. Le bénéfice pour l'utilisateur est une économie moyenne de 1200 kWh électriques et 150€ par an.



#### **2 millions d'euros de chiffres d'affaires et 15 emplois en 2012 !**

En 2012, avec un peu plus de 700 installations, le marché du chauffe-eau solaire a généré plus de 2 millions d'Euros de chiffre d'affaires pour les entreprises locales et a alimenté 15 emplois directs. Or, la même année, 15 000 chauffe-eau électriques ont été importés.



Source : Ingeko Energies

#### Une réglementation contournée

Le respect de la RTAA DOM n'est pas systématique et certains promoteurs immobiliers et opérateurs sociaux font le choix de livrer les logements sans système de production d'eau chaude, plutôt que d'appliquer la réglementation. Quant aux acteurs du secteur hôtelier ou industriel, ils restent également très en retrait.

Si la RTAA DOM était appliquée et que tous les nouveaux logements étaient équipés d'un chauffe-eau solaire, la filière compterait en 2013 plus de 40 emplois et 5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

### L'eau chaude solaire, un enjeu crucial pour le futur

Les prévisions de croissance montrent une augmentation importante des besoins. En 2030, on estime que sans politique ambitieuse, la consommation des chauffe-eau électriques des foyers représentera :

- ➔ **25 millions d'euros dans les dépenses des ménages chaque année**, qui pourraient être économisées s'ils étaient équipés de chauffe-eau solaires,
- ➔ **150 millions de kWh/an, soit un tiers de la production du barrage de Petit-Saut ou d'un second barrage**, qu'il ne serait pas nécessaire de produire si la filière solaire thermique se développe.

### *De tels chiffres invitent à l'action ...*

#### Une solution pour un avenir durable

Le chauffe eau solaire est une véritable solution d'avenir :

- **pour l'utilisateur**, il répond aux besoins de confort, **améliore le pouvoir d'achat** tout en respectant l'environnement (pas de pollution, pas de CO<sub>2</sub>),
- **pour la collectivité**, c'est de la **création d'emplois** et un pas de plus vers **l'autonomie énergétique** puisque chaque chauffe-eau solaire installé c'est 600 litres de pétrole non importés chaque année,
- **pour la facture énergétique** car le coût de production du kWh électrique servant à chauffer l'eau est deux fois plus cher que le kWh économisé par la mise en place d'un chauffe-solaire.

#### Une décision politique pour créer 300 emplois

Le développement de cette filière pourrait entraîner la création de près de **300 emplois pérennes** en 2030 si la mise en œuvre d'une politique volontariste était décidée. Et cela marquerait l'engagement de la Guyane sur la voie de la transition énergétique.

#### Pour + d'infos :

- les chiffres clé de l'OREDD sur le chauffe-eau solaire : [http://www.cr-guyane.fr/ressources/File/2012/nov-dec/chiffre\\_OREDD4.pdf](http://www.cr-guyane.fr/ressources/File/2012/nov-dec/chiffre_OREDD4.pdf)
- l'offre Soley'Eko Guyane : <http://guyane.edf.com/particuliers/les-offres-eko/soley-eko-49914.html>
- la plaquette PRME sur le chauffe-eau solaire : <http://www.ademe-guyane.fr/pdf/PRME-CESIV3.pdf>

*Le GENERG, groupement d'entreprises locales, s'engage pour la transition énergétique en Guyane et le développement économique endogène. Il milite pour l'efficacité énergétique et un bouquet de production d'énergies locales, respectueuses des hommes et de l'environnement.*

